

La loi de finances 2019	3
Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)	3
FPIC.....	4
Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).....	4
Traitement de la Fonction Publique	4
Revalorisation des bases d'imposition	5
FCTVA	8
Ratios et données financières concernant notre collectivité	8
Les engagements budgétaires pluriannuels	8
Structure et gestion de la dette communale	8
Epargne brute et épargne nette de la commune	15
Les orientations budgétaires du budget de la ville pour 2019	15
Section Fonctionnement	16
Section Investissement.....	18
Les orientations budgétaires des budgets Eau et Assainissement pour 2019	19
Annexes	20
Evolution ratios obligatoires BP 2010/2018 (annexe I1).....	21
Données fiscales (Annexes I2 et I3).....	22

PREAMBULE

Etape importante dans l'élaboration du budget primitif de notre collectivité, le Débat d'Orientations Budgétaires (D.O.B.) est un préalable obligatoire prévu par l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ce débat vise à éclairer le vote des élus sur le budget de la commune et à apporter en temps utile toutes les informations nécessaires pour aboutir au vote du budget primitif.

L'année 2018 aura été marquée par des dossiers particulièrement importants. Au titre de ceux-ci nous pouvons citer l'ouverture du Pôle Santé Simone Veil, le transfert des bâtiments et zones économiques à la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise, la fusion Huisne Habitat/Sarthe Habitat, la réflexion en matière d'organisation des services municipaux, la reconfiguration du service LFBUS, l'élaboration du PLUI...

Dans le présent document, vous trouverez bon nombre de données statistiques et financières permettant ainsi un meilleur éclairage du débat budgétaire.

I. LA LOI DE FINANCES 2019

La loi de finances 2019, adoptée dans les derniers jours de l'année 2018 par le Parlement, nous apporte quelques données définitives à portée locale. De plus, l'INSEE déclare dans sa note de conjoncture de décembre 2018 :

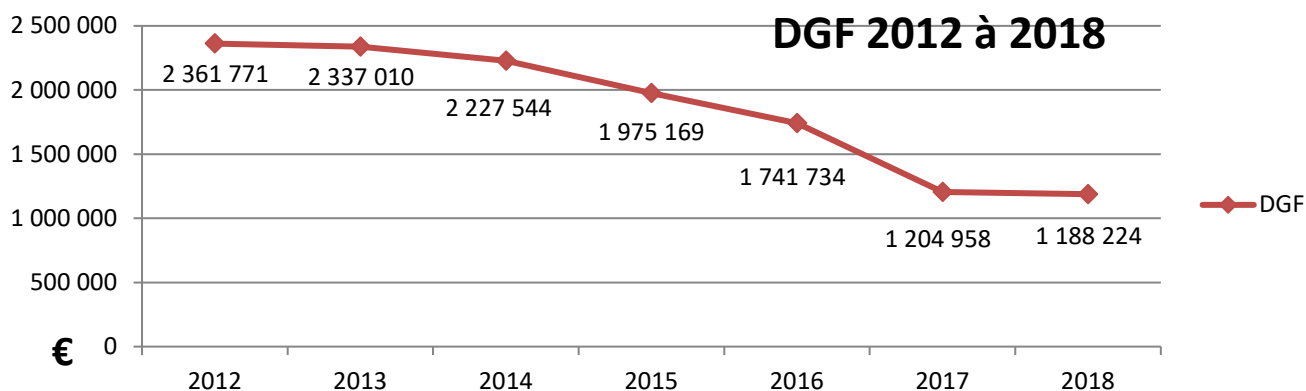
« En moyenne annuelle en **2018**, la croissance du PIB est projetée à **+1.30%**, après une progression de **+1.50%** en 2018 ».

De même en matière d'**inflation** pour l'année 2018, l'OCDE table sur un taux qui devrait avoisiner **+1.70%**.

Par ailleurs, la loi de finances 2019 arrête :

- Pour la Dotation Globale de Fonctionnement

- L'enveloppe globale de la dotation pour les collectivités en **2019** sera de **26.95Md€**. Cette même enveloppe pour **2018** s'élevait à **27Md€** soit une quasi stabilité en masse brute. Concernant la **DGF communale**, nous pouvons donc supposer une dotation **2019 similaire** à celle de **2018**.



- Notons également que l'enveloppe de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle est maintenue pour le bloc communal cette année (montant **LFB DCRTP 2018 : 362 301€**).

Pour rappel cette DCRTP a été instituée par la Loi de Finances 2010, dans le cadre de la réforme de la Taxe Professionnelle (création de la CVAE, de la CFE, de l'IFER...).

- Depuis 2014, les collectivités locales sont associées à la réduction du déficit public à travers la Contribution au Redressement des Finances Publiques (CRFP) qui leur est prélevée directement sur la DGF qui leur revient. Pour notre collectivité, cette **CRFP** en **2018** s'est élevée à **89 674€**.

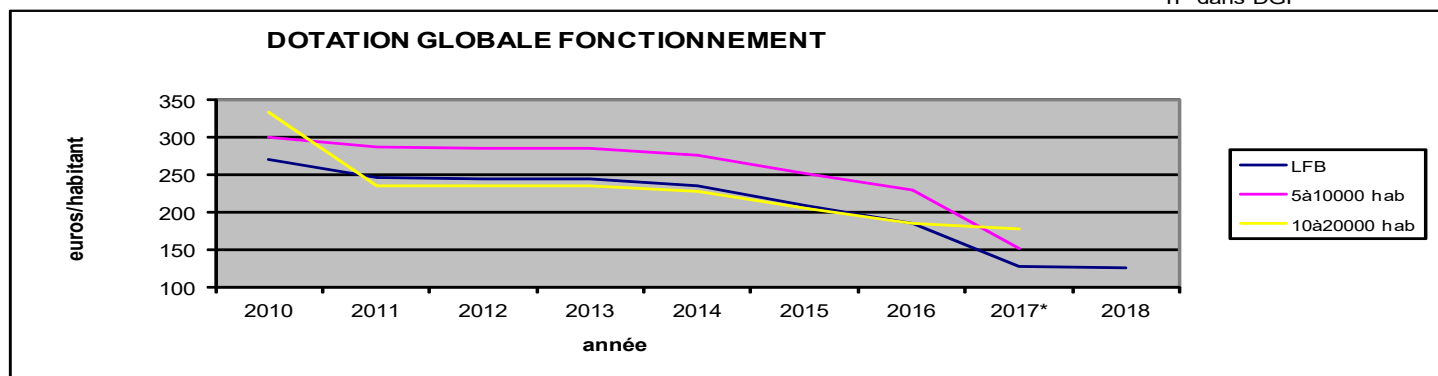
EVOLUTION DES DOTATIONS D'ETAT DEPUIS 2010

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
DOTATIONS ETAT EN 2010 sans variation chaque année	2 588 746 €	2 588 746 €	2 588 746 €	2 588 746 €	2 588 746 €	2 588 746 €	2 588 746 €	2 588 746 €	2 588 746 €
DOTATIONS ETAT réellement perçues chaque année		2 368 009 €	2 361 771 €	2 337 010 €	2 227 544 €	1 975 169 €	1 741 734 €	1 204 958 €	1 188 224 €
Cumul des diminutions effectives depuis le début de la réforme		220 737 €	226 975 €	251 736 €	361 202 €	613 577 €	847 012 €	1 383 788 €	1 400 522 €
ECART EN CUMULE DEPUIS		220 737 €	447 712 €	699 448 €	1 060 650 €	1 674 227 €	2 521 239 €	3 905 027 €	5 305 549 €

DGF en €

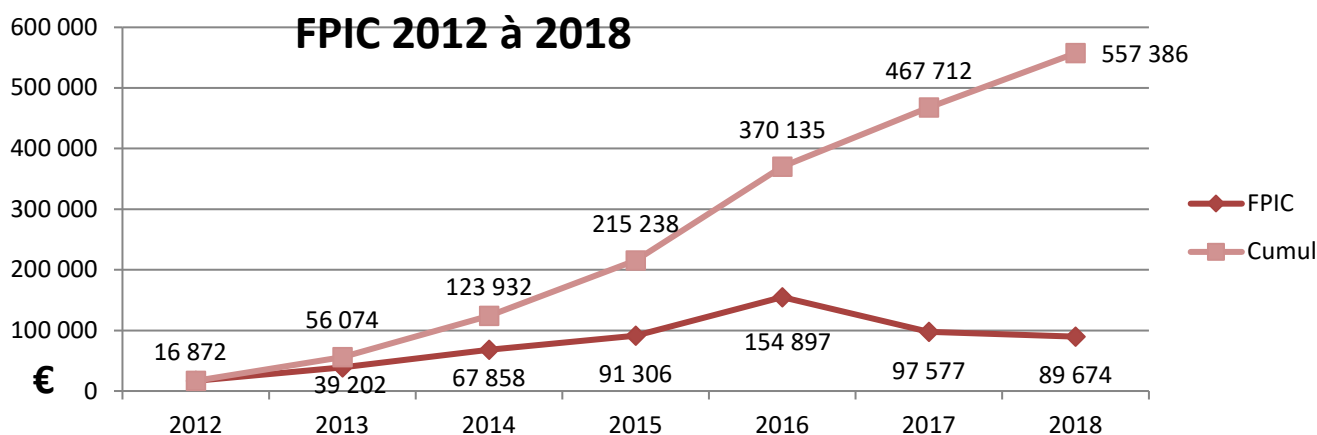
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017*	2018
LFB	270	246	245	244	235	210	184	127	126
5à10000 hab	300	288	286	285	276	253	229	151	
10à20000 hab	334	235	235	236	227	206	186	177	
MONTANT LFB	2 587 000	2 366 000	2 360 000	2 336 000	2 227 544	1 975 169	1 741 734	1 204 958	1 188 224

*Baisse 2017
due TPU perte
compensation
TP dans DGF



- Pour le FPIC

Les dispositifs de péréquation horizontale entre collectivités locales perdureront en 2019. A ce titre, le FPIC est maintenu cette année encore à 1Md€ pour l'ensemble des collectivités concernées.



- Pour la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)

Désormais pérennisée puisqu'inscrite à l'article L 2334-42 du CGCT, et en fonction des projets d'investissements qui seront arrêtés pour l'exercice 2019, nous déposerons les demandes de cofinancements susceptibles d'être mobilisés pour ces projets (au titre de 2019 seront concernés les projets d'éclairage public et de mise aux normes électriques de certains bâtiments communaux et notamment scolaires). Pour information l'enveloppe, DSIL 2018 nationale s'élevait à 615M€ contre 570M€ pour 2019.

- Pour les traitements de la Fonction Publique

Aucune hausse de la valeur du point d'indice n'est annoncée pour 2019.

Le Gouvernement a décidé (au 01/01/2019) les revalorisations prévues dans le cadre du PPCR (Parcours Professionnel des Carrières et des Rémunérations).

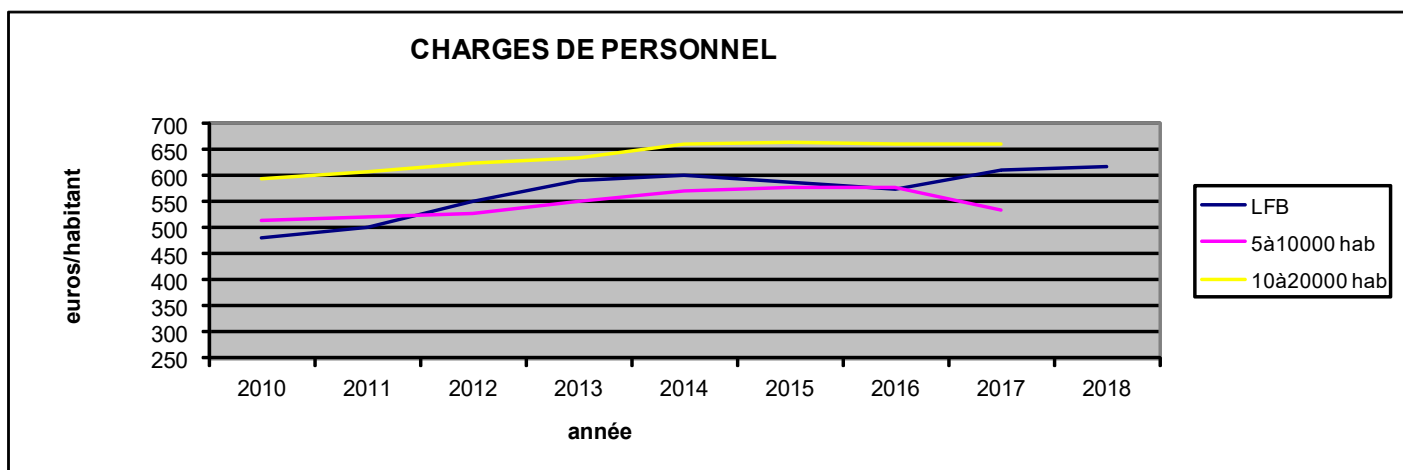
- De plus, l'impact du système dit **GVT** (**G**lissement **V**ieillesse **T**echnicité) nous oblige à prévoir une hausse annuelle des crédits à effectifs constants de l'ordre de +3%. Comme chaque année, le service des Ressources Humaines, en lien avec les services financiers, veillera à définir au plus juste les crédits nécessaires à ce 1^{er} poste budgétaire des dépenses de la section de fonctionnement du budget de la commune. Il convient de noter par ailleurs qu'une attention particulièrement sera portée en 2019 sur l'avancement des grades pour les agents municipaux de notre collectivité. En ce sens une enveloppe budgétaire de l'ordre de 20 K€ sera mobilisée dans le prochain budget communal.

- De même sera lancée en 2019, la mise en place d'un **RIFSEEP** remanié avec une part fixe indemnitaire pour chaque agent ouvrant ainsi au Complément Indemnitaire Annuel (CIA). Ce dernier, prévu par les textes, permet de prendre en compte la manière de servir et l'engagement professionnel de chaque agent. Il s'agit d'une réelle **avancée sociale** pour notre collectivité.

- Notons enfin la montée en puissance du **CMSF** devenu en 2018 le Pôle Santé Simone Veil qui se traduit concrètement par une hausse des dépenses de personnel (2017/2018) contrebalancée par des recettes nouvelles quant aux consultations assurées auprès des patients.

CHARGES DE PERSONNEL en euros/habitant

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
LFB	483	500	553	592	601	589	574	611	617
5à10000 hab	514	520	529	550	572	577	579	536	
10à20000 hab	595	607	625	636	661	664	660	660	
MONTANT LFB	4 630 000	4 812 000	5 319 000	5 673 000	5 701 000	5 543 000	5 424 900	5 663 000	



- Pour la revalorisation des Bases d'Imposition

- La **loi de finances 2018** fixe désormais une revalorisation annuelle des bases d'imposition liée au taux d'inflation constaté l'année n-1, soit pour 2018 de l'ordre de **+2.16%**.

Quant aux taux communaux d'imposition, ils pourraient pour la 5^{ème} année consécutive ne pas être revalorisés sous réserve de connaître les bases d'imposition qui nous seront notifiées normalement avant le vote du Budget Primitif fin mars.

- Par ailleurs, et pour rappel, notre commune reçoit désormais de la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise une **Attribution de Compensation** dont le montant initial a été fixé en 2017 à 2 387 239 € par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Il s'agit de la contrepartie de l'abandon de nos rentrées fiscales économiques au profit de la CCHS. Cette Attribution de Compensation, est susceptible de varier à chaque nouvelle compétence transférée à la

Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise (Loi NOTRe ou par décision volontaire des collectivités).

C'est en ce sens que, depuis son instauration, cette attribution de compensation a varié de la manière suivante :

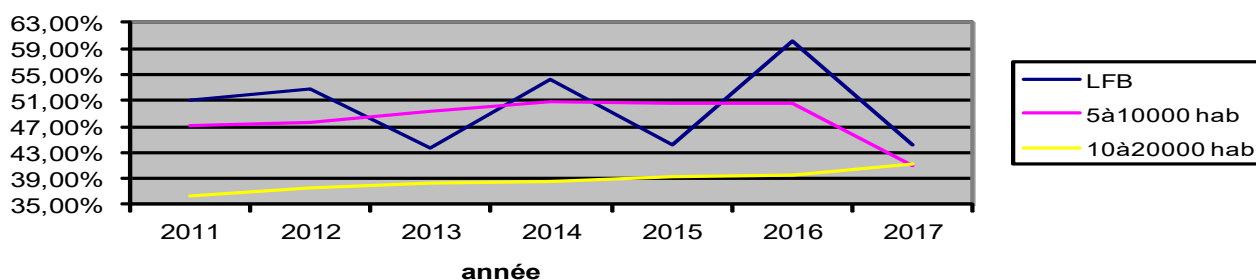
- **2017 transfert de la compétence TOURISME.** Notre commune supporte désormais 70% de la charge transférée en la matière soit une réduction de notre AC de 71 593€.
- **2017 transfert de la compétence ECONOMIQUE.** Ce transfert s'est traduit par une nouvelle réduction de notre AC de 27 681€.
- **2018 transfert de la compétence GEMAPI.** Associé au transfert de la compétence dénommée « Opérations et Manifestations Culturelles et Sportives d'Intérêt Communautaire », ces 2 transferts ont amené la CLECT à réduire l'Attribution de Compensation de notre collectivité de 17 140€.

Pour 2019 notre Attribution de Compensation en provenance de la CCHS s'élèverait donc à 2 270 825€

IMPOTS LOCAUX/RECETTES FONCTIONNEMENT en pourcentage

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
LFB	51,15%	52,72%	43,61%	54,34%	44,14%	60,12%	44,25%
5à10000 hab	47,04%	47,75%	49,43%	50,87%	50,54%	50,51%	40,99%
10à20000 hab	36,44%	37,47%	38,25%	38,61%	39,23%	39,49%	41,25%
	sortie emprunt EUR/CHF en 2015					mise en place	
	recettes globales majorées->% réduit en 2015					TPU / AC	

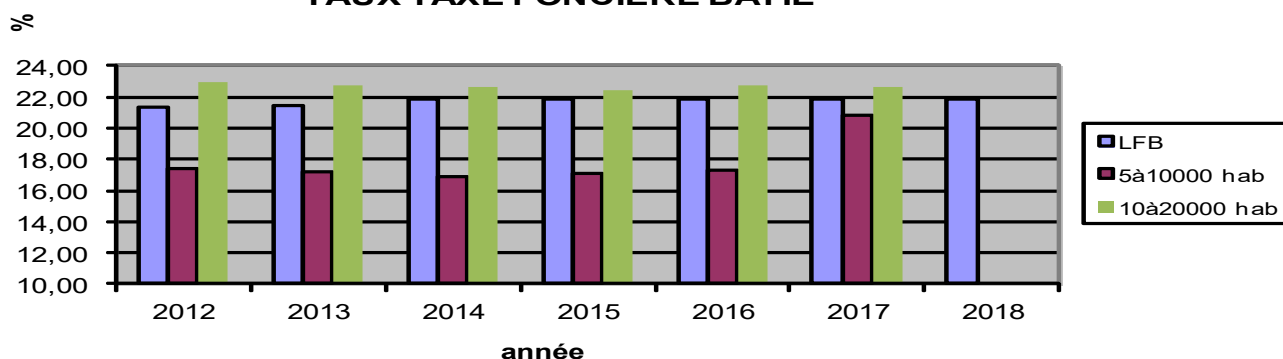
IMPOTS LOCAUX/RECETTES FONCTIONNEMENT



TAUX TAXE FONCIERE BATIE en pourcentage

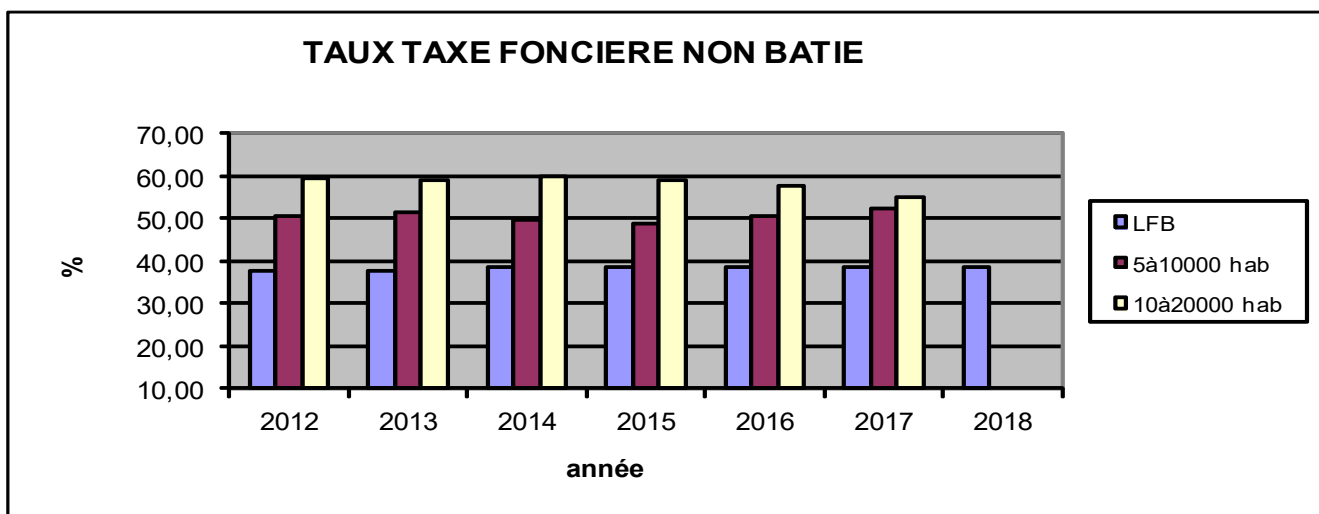
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
LFB	21,31	21,42	21,84	21,84	21,84	21,84	21,84
5à10000 hab	17,42	17,25	16,86	17,12	17,31	20,85	
10à20000 hab	22,96	22,75	22,65	22,48	22,74	22,67	

TAUX TAXE FONCIERE BATIE



TAUX TAXE FONCIERE NON BATIE en pourcentage

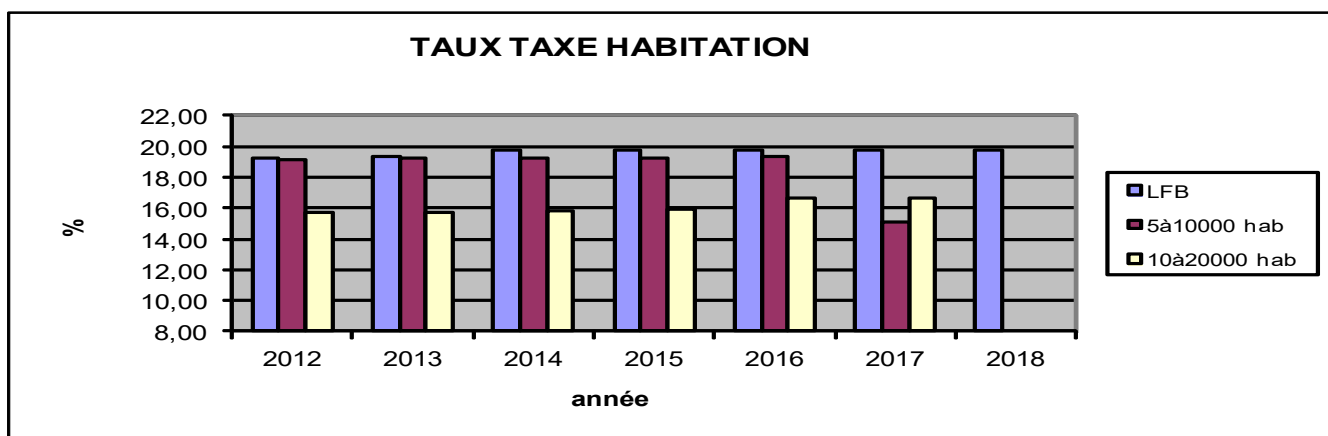
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
LFB	37,68	37,87	38,61	38,61	38,61	38,61	38,61
5à10000 hab	50,78	51,67	49,81	48,92	50,84	52,44	
10à20000 hab	59,60	58,94	59,95	59,11	57,79	55,08	



TAUX TAXE HABITATION en pourcentage

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
LFB	19,26	19,36	19,74	19,74	19,74	19,74	19,74
5à10000 hab	19,13	19,28	19,24	19,27	19,39	15,13	
10à20000 hab	15,74	15,68	15,87	15,98	16,61	16,71	

année
réforme fiscale



- Pour le FCTVA

Aucune modification quant au versement du FCTVA ne semble actuellement d'actualité. Le taux appliqué reste fixé à 16.404 %.

II. RATIOS ET DONNEES FINANCIERES CONCERNANT NOTRE COLLECTIVITE

Annexés au présent document, vous trouverez des informations et données financières sur :

- Les Ratios Obligatoires (Article L2313-1 du CGCT) pour notre collectivité (annexe I1)
- Des données fiscales (Annexes I2 et I3)

III. LES ENGAGEMENTS BUDGETAIRES PLURIANNUELS

La commune s'est engagée dans un programme de travaux sur l'Eglise Notre-Dame des Marais qui va s'échelonner sur 80 mois. Il s'agit de 4 tranches de travaux d'une durée de 20 mois chacune. La 1^{ère} tranche se terminera en juillet 2019 et la 2^{ème} tranche suivra jusqu'en mars 2021.

Le tableau ci-dessous retrace la planification des 4 tranches avec le plan de financement qui fait ressortir les aides attendues de la DRAC, la Région des Pays de la Loire et du Département de la Sarthe.

<u>Dépenses TTC</u>		<u>Recettes</u>	
Tranche 1 11/2017 à 07/2019	1 150 230 €	DRAC	1 585 917 €
		CR	491 705 €
Tranche 2 08/2019 à 03/2021	1 174 040 €	CD	396 479 €
Tranche 3 04/2021 à 11/2022	903 532 €	FCTVA	780 461 €
		Autofinancement Communal	1 503 189 €
Tranche 4 12/2022 à 07/2024	1 529 949 €		
TOTAL	4 757 751 €	TOTAL	4 757 751 €

IV. STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE COMMUNALE

Vous trouverez ci-dessous, 2 tableaux (K1 et K2) particulièrement détaillés et qui concerne l'état de la dette communale pour les budgets de la Ville, de l'Eau et de l'Assainissement.

Le Capital Restant Dû indiqué en haut de chaque tableau correspond à celui du 1^{er} Janvier 2019.

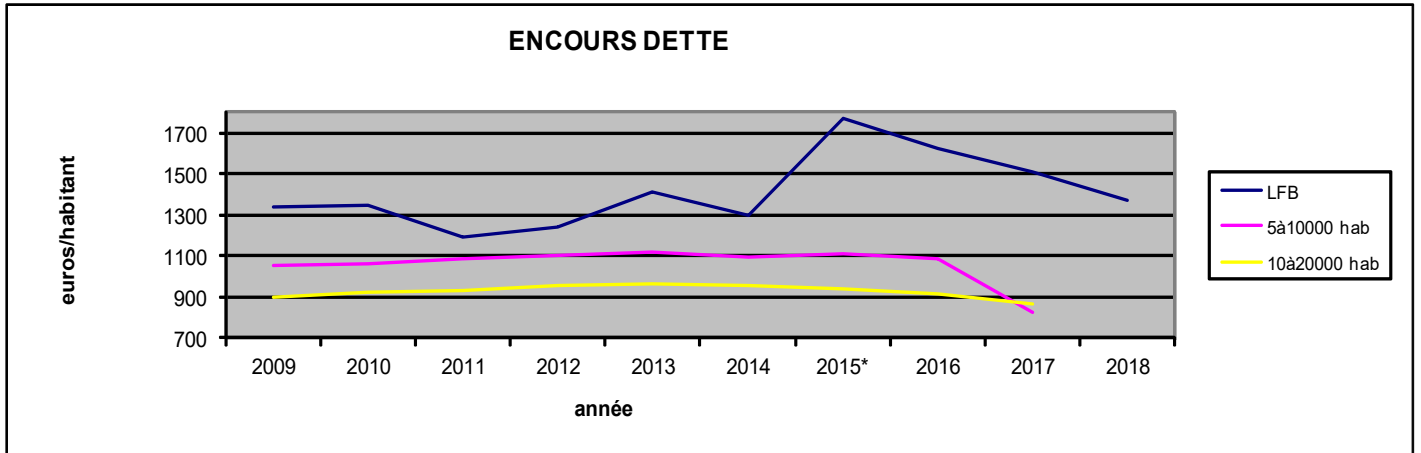
Vous constaterez également qu'il est indiqué le taux moyen du panier de la dette communale pour les 3 budgets et ceci suite aux différentes échéances réglées en 2018.

A ce titre, celui-ci oscille entre 3.72% et 4.68%.

ENCOURS DETTE au 31/12/n

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015*	2016	2017	2018
LFB	1336	1350	1189	1245	1412	1300	1771	1625	1515	1375
5à10000 hab	1055	1065	1085	1106	1116	1095	1109	1089	827	
10à20000 hab	901	924	935	955	964	958	944	918	867	

*intégrés sortie EUR/CHF et prêt 2015 1200000€



15 411 587 €

SUIVI DES EMPRUNTS

situation au 29/01/2019

K1

VILLE

N°	K 01/01/2019	Fin	type période	taux fixe/INDEX	marge			
2020	58 069 €	2021	F/A	4,52%CHF risque de change				
2028	724 714 €	2025	F/A	3,69%				
2029	9 902 €	2025	F/T	2,43%				
2030	89 121 €	2025	F/T	2,43%				
2032	5 472 722 €	2030	F/A	3,60%	Fonds soutien ETAT restant à percevoir au 01/01/2019 égal 2 030 419€ soit 10 annuités de 203 041,87€			
3032	1 166 028 €	2028	F/A	3,95%				
4001	988 694 €	2030	F/A	2,08%				
5022	165 400 €	2020	F/A	1,20%				
5023	406 389 €	2022	F/T	4,72%				
6008	76 225 €	2019	V/S	TAG6mois	0,21%	05/18 0 %	11/18 0 %	
6011	136 844 €	2021	FS	3,90%				
6012	530 373 €	2023	F/A	5,18%				
6013	302 206 €	2029	F/A	2,65%				
7064	1 355 573 €	2027	F/A	4,56%				
7065	1 179 545 €	2028	F/A	4,53%				
1000	19 724 €	2020	A	0%				

12 681 529 €

EAU

N°	K 01/01/2019	Fin	type période	taux fixe/INDEX	marge				
2003	26 197 €	2021	V/A	TAM	0,15%	2018 0 %			
2004	80 517 €	2022	F/T	3,89%					
5016	10 989 €	2019	V/T	EURIBOR 3M	0,10%	03/18 0 %	06/18 0 %	09/18 0 %	12/18 0 %
5017	33 866 €	2022	F/T	4,72%					
5018	71 333 €	2023	V/T	EURIBOR 3M	1,00%	03/18 0,68 %	06/18 0,68 %	09/18 0,68 %	12/18 0,68 %
5019	91 105 €	2024	F/A	3,83%					
6004	139 631 €	2025	F/A	3,47%					
6005	392 434 €	2032	F/A	4,44%					
6006	276 764 €	2028	F/A	3,92%					

1 122 835 €

ASSAINISSEMENT

N°	K 01/01/2019	Fin	type période	taux fixe/INDEX	marge				
2005	1 009 975 €	2032	F/T	5,34%					
2011	192 878 €	2030	F/A	3,60%	Fonds soutien ETAT restant à percevoir au 01/01/2017 égal 85 756€ soit 12 annuités de 7 146,40€				
5002	67 731 €	2022	F/T	4,72%					
5003	49 576 €	2023	T/V	EURIBOR 3M	1,00%	03/18 0,68 %	06/18 0,68 %	09/18 0,68 %	12/18 0,68 %
5004	136 657 €	2024	F/A	3,83%					
6004	77 573 €	2025	F/A	3,47%					
6005	72 833 €	2028	F/A	3,92%					

1 607 223 €

15 411 587 €

SUIVI DES EMPRUNTS

situation au 29/01/2019

K2

VILLE

taux moyen panier dette VILLE	3,73%
en 2018	3,70%

N°	K 01/01/2019	Fin	type période	taux fixe/INDEX	marge
2020	58 069 €	2021	F/A	4,52%CHF risque de change	
2028	724 714 €	2025	F/A	3,69%	
2029	9 902 €	2025	F/T	2,43%	
2030	89 121 €	2025	F/T	2,43%	
2032	5 472 722 €	2030	F/A	3,60%	
3032	1 166 028 €	2028	F/A	3,95%	
4001	988 694 €	2030	F/A	2,08%	
5022	165 400 €	2020	F/A	1,20%	
5023	406 389 €	2022	F/T	4,72%	
6008	76 225 €	2019	V/S	TAG6mois	0,21%
6011	136 844 €	2021	FS	3,90%	05/18 0 % 11/18 0 %
6012	530 373 €	2023	F/A	5,18%	
6013	302 206 €	2029	F/A	2,65%	
7064	1 355 573 €	2027	F/A	4,56%	
7065	1 179 545 €	2028	F/A	4,53%	
1000	19 724 €	2020	A	0%	

Fonds soutien ETAT restant à percevoir au 01/01/2019 égal 2 030 419€ soit 10 annuités de 203 041,87€

12 681 529 €

EAU

taux moyen panier dette EAU	3,72%
en 2018	3,62%

N°	K 01/01/2019	Fin	type période	taux fixe/INDEX	marge
2003	26 197 €	2021	V/A	TAM	0,15%
2004	80 517 €	2022	F/T	3,89%	2018 0 %
5016	10 989 €	2019	V/T	EURIBOR 3M	0,10%
5017	33 866 €	2022	F/T	4,72%	03/18 0 % 06/18 0 % 09/18 0 % 12/18 0 %
5018	71 333 €	2023	V/T	EURIBOR 3M	1,00%
5019	91 105 €	2024	F/A	3,83%	03/18 0,68 % 06/18 0,68 % 09/18 0,68 % 12/18 0,68 %
6004	139 631 €	2025	F/A	3,47%	
6005	392 434 €	2032	F/A	4,44%	
6006	276 764 €	2028	F/A	3,92%	

1 122 835 €

ASSAINISSEMENT

taux moyen panier dette	4,68%
en 2018	4,66%

N°	K 01/01/2019	Fin	type période	taux fixe/INDEX	marge
2005	1 009 975 €	2032	F/T	5,34%	
2011	192 878 €	2030	F/A	3,60%	
5002	67 731 €	2022	F/T	4,72%	
5003	49 576 €	2023	T/V	EURIBOR 3M	1,00%
5004	136 657 €	2024	F/A	3,83%	03/18 0,68 % 06/18 0,68 % 09/18 0,68 % 12/18 0,68 %
6004	77 573 €	2025	F/A	3,47%	
6005	72 833 €	2028	F/A	3,92%	

Fonds soutien ETAT restant à percevoir au 01/01/2019 égal 71 464€ soit 10 annuités de 7 146,40€

1 607 223 €

Date : 29/01/2019 13:39
Endettement pluriannuel
150 - LA FERTE BERNARD - (1)

Budget : 1 - Période : du 01/01/2019 au 31/12/2029 - Sans prise en compte des emprunts simulés.

Ville de la Ferté-Bernard

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2019	1 786 054,89 €	474 720,29 €	1 311 334,60 €	0,00 €	0,00 €	12 681 528,94 €
2020	1 781 356,34 €	426 678,05 €	1 354 678,29 €	0,00 €	0,00 €	11 370 194,34 €
2021	1 640 056,64 €	376 298,63 €	1 263 758,01 €	0,00 €	0,00 €	10 015 516,05 €
2022	1 563 392,88 €	326 570,29 €	1 236 822,59 €	0,00 €	0,00 €	8 751 758,04 €
2023	1 444 716,26 €	279 440,52 €	1 165 275,74 €	0,00 €	0,00 €	7 514 935,45 €
2024	1 315 518,90 €	234 341,22 €	1 081 177,68 €	0,00 €	0,00 €	6 349 659,71 €
2025	1 304 958,27 €	193 345,65 €	1 111 612,62 €	0,00 €	0,00 €	5 268 482,03 €
2026	1 161 701,19 €	151 577,06 €	1 010 124,13 €	0,00 €	0,00 €	4 156 869,41 €
2027	1 154 274,26 €	113 237,08 €	1 041 037,18 €	0,00 €	0,00 €	3 146 745,28 €
2028	960 129,93 €	73 815,15 €	886 314,78 €	0,00 €	0,00 €	2 105 708,10 €
2029	660 127,39 €	41 335,35 €	618 792,04 €	0,00 €	0,00 €	1 219 393,32 €

Date : 29/01/2019 13:40

Endettement pluriannuel**150 - LA FERTE BERNARD - (1)**

Budget : 2 - Période : du 01/01/2019 au 31/12/2029 - Sans prise en compte des emprunts simulés.

Service Eau-La Ferté-Bernard

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2019	182 489,49 €	41 594,26 €	140 895,23 €	0,00 €	0,00 €	1 122 834,83 €
2020	171 600,23 €	37 107,28 €	134 492,95 €	0,00 €	0,00 €	981 939,60 €
2021	171 702,53 €	32 444,01 €	139 258,52 €	0,00 €	0,00 €	847 446,65 €
2022	142 805,89 €	27 791,95 €	115 013,94 €	0,00 €	0,00 €	708 188,13 €
2023	126 841,37 €	24 007,91 €	102 833,46 €	0,00 €	0,00 €	593 174,19 €
2024	112 318,81 €	20 460,65 €	91 858,16 €	0,00 €	0,00 €	490 340,73 €
2025	95 035,52 €	16 836,05 €	78 199,47 €	0,00 €	0,00 €	398 482,57 €
2026	72 225,20 €	13 729,38 €	58 495,82 €	0,00 €	0,00 €	320 283,10 €
2027	72 225,20 €	11 289,65 €	60 935,55 €	0,00 €	0,00 €	261 787,28 €
2028	72 225,14 €	8 747,75 €	63 477,39 €	0,00 €	0,00 €	200 851,73 €
2029	38 238,49 €	6 099,42 €	32 139,07 €	0,00 €	0,00 €	137 374,34 €

Date : 29/01/2019 13:40
Endettement pluriannuel
150 - LA FERTE BERNARD - (1)

Budget : 3 - Période : du 01/01/2019 au 31/12/2029 - Sans prise en compte des emprunts simulés.

Service Assainissement - La Ferté-Bernard

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2019	226 486,02 €	73 459,97 €	153 026,05 €	0,00 €	0,00 €	1 607 222,95 €
2020	222 145,22 €	66 676,87 €	155 468,35 €	0,00 €	0,00 €	1 454 196,90 €
2021	217 772,03 €	59 760,76 €	158 011,27 €	0,00 €	0,00 €	1 298 728,55 €
2022	213 419,76 €	52 760,96 €	160 658,80 €	0,00 €	0,00 €	1 140 717,28 €
2023	190 390,65 €	45 988,64 €	144 402,01 €	0,00 €	0,00 €	980 058,48 €
2024	175 964,65 €	39 723,74 €	136 240,91 €	0,00 €	0,00 €	835 656,47 €
2025	145 687,19 €	33 407,46 €	112 279,73 €	0,00 €	0,00 €	699 415,56 €
2026	128 678,38 €	28 022,39 €	100 655,99 €	0,00 €	0,00 €	587 135,83 €
2027	124 346,23 €	23 038,72 €	101 307,51 €	0,00 €	0,00 €	486 479,84 €
2028	120 023,94 €	18 035,71 €	101 988,23 €	0,00 €	0,00 €	385 172,33 €
2029	106 752,07 €	12 996,46 €	93 755,61 €	0,00 €	0,00 €	283 184,10 €

V. EPARGNE BRUTE ET EPARGNE NETTE DE LA COMMUNE

Nouveauté résultant du décret 2016-841 du 24/06/2016, le présent rapport vous apporte des éléments concernant l'évolution prévisionnelle de l'épargne brute, l'épargne nette et de l'endettement communal.

- **L'épargne brute**, pour rappel, est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Celle-ci devrait, en **2019**, se situer au niveau de celle du CA 2018 soit environ **1 500 000€**.

- **L'épargne nette**, pour rappel, est l'épargne brute de laquelle est déduite le capital des échéances de l'année des emprunts en cours. Celle-ci devrait, en **2019**, se situer à environ **+140 000€**.

- **L'endettement communal** devrait se situer fin 2019 à un niveau inférieur de celui de fin 2018. Le tableau (K3) permet d'apprécier l'évolution de cet endettement au fil des ans.

VI. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DU BUDGET DE LA VILLE POUR 2019

Le budget 2019 ne dérogera pas à la ligne de conduite tenue depuis des années.

- A nouveau lors de cette préparation, chaque poste de la **section de fonctionnement** sera particulièrement exploré et chaque crédit proposé, compte par compte, sera estimé au plus juste dans un souci permanent de dégager le meilleur autofinancement possible sur cette section.

Les données fiscales, la maîtrise des frais de personnel mais également l'incertitude quant aux montants de la DGF et du FPIC entre autres s'inscrivent dans un contexte qui nous oblige, si nous voulons continuer à financer nos investissements en recourant le moins possible à l'emprunt, à être particulièrement vigilants sur nos dépenses de fonctionnement.

- La **section d'investissement** sera élaborée avec un objectif reconduit de soutenir l'économie locale grâce à des projets générant des travaux dans de nombreux domaines d'interventions municipales.

Première source de financement de nos investissements, le prélèvement sur notre section de fonctionnement ne pourra trouver de compensation purement financière par un recours excessif à l'emprunt. C'est la raison pour laquelle l'appel à **emprunt en 2019** se fera de manière la plus limitée possible en sachant qu'aucun emprunt n'a été contracté ni en 2017, ni en 2018.

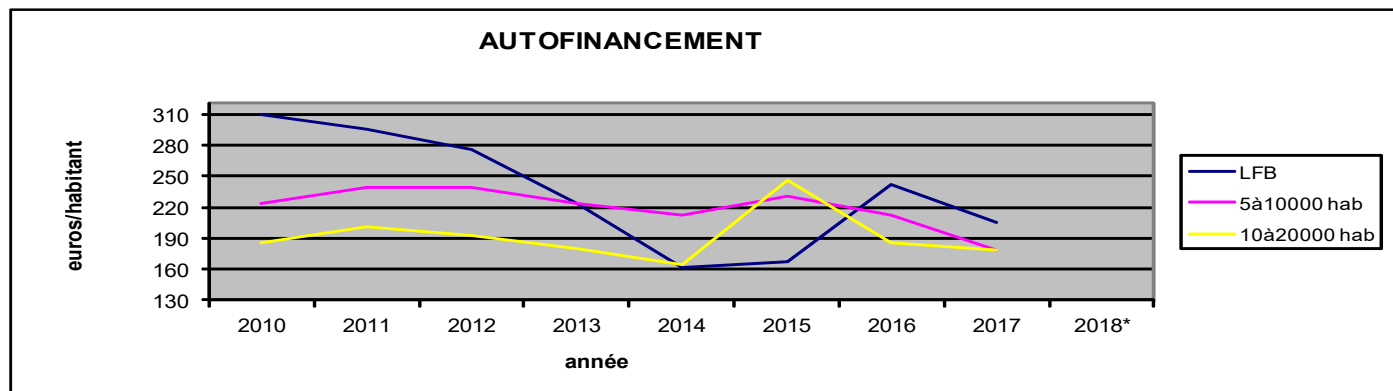
Par ailleurs, il en sera de même en ce qui concerne le recours à l'imposition locale sur les ménages. Les rentrées escomptées des TH, TFB, TFNB ne pourront pas également servir de variable d'ajustement dans le cadre du futur budget.

C'est donc avec un sens aigu de la responsabilité budgétaire et des deniers publics que le budget 2019 sera établi.

AUTOFINANCEMENT en euros/habitant

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018*
LFB	310	295	275	224	161	168	242	205	
5à10000 hab	223	239	239	223	212	230	213	179	
10à20000 hab	185	201	192	180	164	246	186	179	

* non connu



A - SECTION DE FONCTIONNEMENT

Quant aux DEPENSES 2019 :

- Le **soutien aux associations** locales sera reconduit à même hauteur qu'en 2018. Par le versement régulier des subventions (160 000€ aux associations sportives-OMSL inclus, 345 000€ à celles du domaine culturel- La Scène Fertoise incluse, 381 000€ pour le domaine social-CCAS inclus, 11 000€ pour le domaine scolaire...), mais également par un service municipal « Fêtes et Cérémonies » toujours présent, la commune souhaite rester le premier partenaire des associations de notre collectivité.
- Le chapitre 012 « **Frais de Personnel et Frais assimilés** » (5 926 000€ en 2018) sera ajusté dans la limite de 3% en tenant compte du critère GVT. Il sera redemandé aux services municipaux, comme ce fut le cas en 2018, d'apprécier à chaque départ d'un agent (mutation, retraite...) son remplacement. Toute piste en interne doit être envisagée avec la plus grande objectivité. Il convient de rappeler la situation sur ce point de notre collectivité avec le départ à la retraite de plusieurs de ses cadres ; ce qui devrait se traduire inévitablement par une baisse sensible de la charge salariale correspondante.

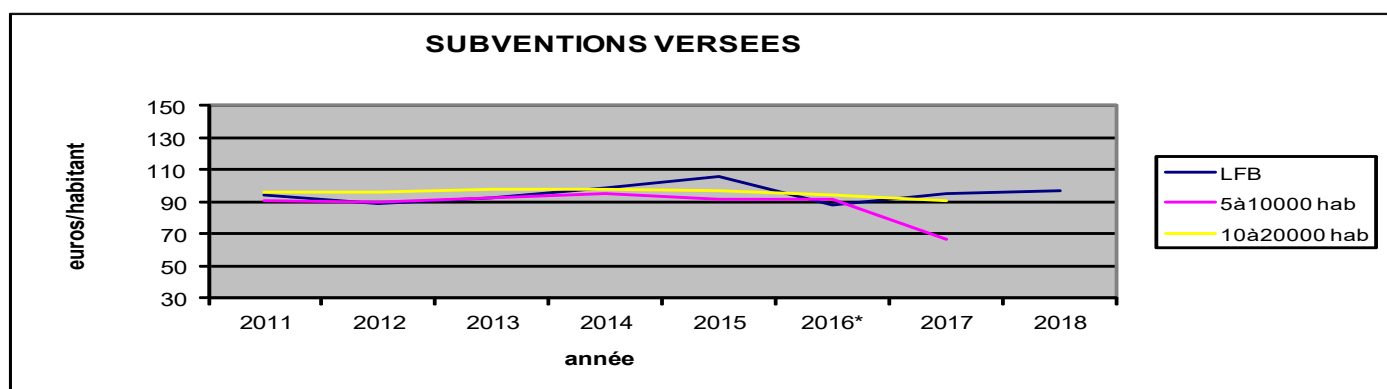
Les efforts également produits en 2018 quant à la mutualisation de certains services municipaux avec ceux de la CCHS devront se poursuivre sur 2019 et 2020. Il en va ainsi pour une meilleure souplesse au quotidien de la gestion de certains services mais également en vue de dégager certaines marges de manœuvre budgétaires.

- Nos dépenses à caractère général connaîtront quelques ajustements au regard de certains domaines qui ont évolué en 2018. Le Pôle Santé Simone Veil, la requalification du service LF'Bus, et le recours à des prestataires extérieurs sur certaines activités de nettoyage et d'entretien sont à étudier quant à ces ajustements.
- La commune poursuivra sans relâche ses démarches afin de renforcer l'offre médicale sur notre territoire en essayant d'étoffer le Pôle Santé Simone Veil en partenariat avec la commune de Cherré-Au.
- Les entités municipales ATHENA, Ecole de Musique, ESCAL, Maisons des Sports et des Evènements disposeront en 2019 d'un budget similaire à celui de 2018 afin de faire face à leur fonctionnement.

SUBVENTIONS VERSEES en euros/habitant

	2011	2012	2013	2014	2015	2016*	2017	2018
LFB	94	89	93	99	106	88	95	97
5à10000 hab	91	90	93	95	92	92	67	
10à20000 hab	96	96	98	98	97	94	91	

*subv Scène en baisse



Quant aux RECETTES 2019 :

- Le **chapitre budgétaire 73** « Impôts et taxes » reste le premier poste de nos recettes de Fonctionnement avec un montant qui devrait avoisiner les **8 200 000€ en 2019**.

- Au premier plan nous y retrouverons les **Taxes Foncières et d'Habitation**. La réforme engagée par l'Etat sur la taxe d'habitation en 2018 se poursuivra en 2019. Les **exonérations accordées** en la matière aux contribuables Fertois feront l'objet d'une **compensation versée par l'Etat**.

- Les bases d'imposition ne sont toujours pas connues pour l'exercice 2019. Toutefois, le budget Primitif sera monté avec une option de non-revalorisation des taux d'imposition locaux.

- Par ailleurs, et dans le cadre de la FPU, notre commune perçoit de la CCHS, une **Attribution de Compensation** d'un montant initial de **2 387 239€**, cette dernière sera ramenée pour **2019 à 2 270 825€** compte-tenu du transfert de la GEMAPI à la CCHS en 2018 (rapport de la CLECT 17 septembre 2018).

- Sur ce chapitre sont également inscrites certaines dotations d'Etat comme le **FNGIR** et le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (**FPIC**). Nous pouvons nous attendre à des montants similaires à ceux de 2018 soit de l'ordre de **700 000€**.

- Enfin la **taxe additionnelle aux droits de mutation** devrait atteindre son niveau régulier de **200 000€**.

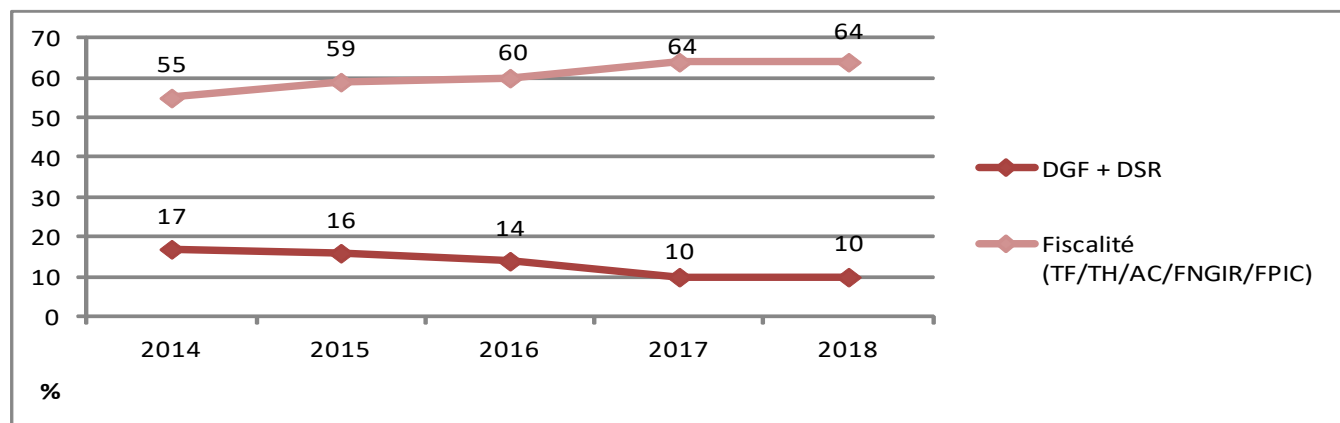
- Le **chapitre budgétaire 74** « Dotations et Participations » recense notamment les Dotations d'Etat comme la **Dotation Forfaitaire (813 000 € en 2018)**, la **Dotation de Solidarité Rurale (374 000 € en 2018)** ou les **Dotations de Compensation** au titre des exonérations de TH ou TFB (**256 000 € en 2018**).

- Le budget 2019 sera établi sur une base similaire de recettes quant à ces dotations.

- Le chapitre budgétaire 042 relate notamment les **travaux en régie** effectués par les agents municipaux et l'enveloppe de 2018, soit **475 000€**, sera reconduite pour 2019.

- Enfin les recettes provenant des diverses locations (immobilières et matériels) seront revues à la baisse compte tenu de la perte des loyers résultant du transfert de la compétence ECONOMIE à la CCHS. Une **baisse de 75 à 80K€** est attendue.

	2014		2015		2016		2017		2018	
	€	%	€	%	€	%	€	%	€	%
DGF + DSR	2 228 000	17	1 975 000	16	1 742 000	14	1 205 000	10	1 188 000	10
Fiscalité (TF/TH/AC/FNGIR /FPIC)	7 129 000	55	7 276 000	59	7 368 000	60	7 802 000	64	7 889 000	64
Total Recettes de Fonctionnement	12 986 000	100	12 315 000	100	12 257 000	100	12 178 000	100	12 297 000	100



B- SECTION D'INVESTISSEMENT

Quant aux DEPENSES 2019 :

Les grands programmes d'Investissement pour le Budget 2019 seront notamment :

- Dans le domaine de la Voirie :
 - Une opération importante de l'ordre de **200 000€** en matière **d'éclairage public**, à laquelle sera associée une enveloppe budgétaire de **600 000€** pour financer des **travaux de réfection de voirie** et de reprise d'un certain linéaire de voies en zone urbaine :
 - **Quartier Bretagne** avec un programme complet de travaux sur les réseaux eau et assainissement, l'éclairage public et l'arrivée de la fibre optique...
 - **Avenue du Général De Gaulle** du carrefour de Haute Folie jusqu'au plateau à l'entrée du lycée Robert Garnier,
 - Du lotissement **Villerocher** jusqu'au 1^{er} rond-point sortie de ville en direction de la **route de Mamers**, sans oublier bon nombre de petites interventions d'entretien courant de nos voiries et réseaux.
- Dans le domaine de l'accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite :
 - Le programme dénommé ADAP, dont le montant budgétaire s'élève à **162 000€**, cofinancé par l'Etat (FSIL et contrat de Ruralité) sera mené sur l'exercice 2019.
- Une opération importante d'isolation, de mise aux normes électriques et de changement de mode de chauffage sera réalisée sur le **groupe scolaire Jean Rostand et Paul Klee**. (Crédits **323 000€**)
- Suite au **diagnostic énergétique** mené par le bureau d'Etudes SOCOTEC, certains bâtiments municipaux connaîtront en 2019 **une mise aux normes** (Crédits **100 000€**).
- La rénovation et l'amélioration de nos cimetières seront poursuivies (Crédits **100 000€**)

- Le programme pluriannuel de travaux de réfection de l'**Eglise Notre Dame des Marais** se poursuivra. Ainsi une enveloppe de crédits est prévue sur l'exercice 2019 à hauteur de **460 000€**. (voir plan de financement **cf. III**)
- Des enveloppes seront également affectées dans les domaines sportifs, culturels ou du cadre de vie notamment.

Quant aux RECETTES 2019 :

- L'**autofinancement** en provenance de la section de fonctionnement sera à nouveau cette année évalué avec la plus juste des précisions. Nous pouvons espérer dégager pour 2019 une enveloppe du même ordre que sur 2018 soit environ **750 à 800 000€** et ceci malgré des contraintes budgétaires de plus en plus fortes.
- La politique municipale menée en faveur du désendettement communal sera poursuivie tout en ayant pour objectif de maintenir le soutien à l'économie locale par la réalisation d'opérations d'investissement. Le recours à l'**emprunt probable sur 2019 se fera de façon modérée** afin de ne pas casser la volonté affirmée d'un désendettement pérenne.
- Quand bien même nos partenaires institutionnels sont eux-aussi confrontés à des restrictions budgétaires, la commune cherchera des **cofinancements** pour des projets d'Investissement.
- Il conviendra de rester **vigilant sur ceux relatifs à l'Eglise Notre-Dame des Marais**, mais également de veiller à obtenir de la **DETR**, du **FSIL** notamment, sans oublier également les **Fonds Européens** sollicités via le **Pays du Perche Sarthois**.

VII. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DES BUDGETS EAU ET ASSAINISSEMENT POUR 2019

Budget EAU :

- Lancement de la consultation AMO et fin des études de la future Station d'Eau Potable.
- Pour rappel, la station actuelle dont la construction remonte à plus de 50 ans, produit annuellement près d'un million de m³ d'eau potable. Cette eau produite, provient de la rivière l'Huisne ainsi qu'accessoirement d'un forage existant dans l'enceinte de la station.

Le coût de la future station avoisinera les **6 millions d'euros HT**.

Ce projet d'ampleur bénéficiera d'un financement bancaire sur une durée longue adaptée à celle de la durée de vie pour ce type d'investissement.

Pour rappel, et selon des chiffres communiqués par notre fermier de la SAUR, la facture moyenne nationale de 120m³ s'élevait à 444€ en 2015, et 477€ en 2018.

La facture pour un abonné fertois est actuellement de 426,33€ TTC.

- Finaliser le projet d'ensemble des nouvelles modalités de desserte en eau potable (Station, Forages, Interconnexion),
- Travaux sur les réseaux et les branchements plomb.

Budget ASSAINISSEMENT :

- Etude diagnostic réseau assainissement (objectif : définir avec précision les actions à mener dans les prochaines années afin d'améliorer la collecte et le traitement des eaux usées)
- Travaux sur les réseaux.

ANNEXES